



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**APPEL D'OFFRES OUVERT – ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA  
REALISATION DE PONTONS D'ACCOSTAGE SUR LA PRESQU'ILE DE BETHUNE-  
ANNEZIN – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE SUBSEQUENT N°1**

Vu la décision n°2025\_683 en date du 30 septembre 2025 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature d'un accord-mixte ayant pour objet des prestations de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de pontons d'accostage sur la presqu'île de Béthune-Annezin, avec le groupement conjoint composé de la société VALETUDES (mandataire solidaire), ayant son siège à Valenciennes (59300), 6 rue Tholoze, et la société URBYCOM (co-traitant), ayant son siège à Hénin-Beaumont (62110), 85 espace Neptune, rue de la Calypso, pour un montant de 270 000 € HT et pour une durée de 48 mois à compter de la date de notification du contrat, s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents et par l'émission de bons de commande,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié au groupement titulaire le 2 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°1 à l'accord-cadre, ayant pour objet des prestations d'études de maîtrise d'œuvre pour la première phase de réalisation de pontons d'accostage sur la presqu'île de Béthune-Annezin, pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint composé de la société VALETUDES (mandataire solidaire), ayant son siège à Valenciennes (59300), 6 rue Tholoze, et la société URBYCOM (co-traitant), ayant son siège à Hénin-Beaumont (62110), 85 espace Neptune, rue de la Calypso, pour une estimation de travaux de 750 000 € HT, selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions (EP/AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 7,215 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 54 112,50 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE) : pour un montant forfaitaire de 11 100 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché subséquent n°1 à l'accord-cadre ayant pour objet des prestations d'études de maîtrise d'œuvre pour la première phase de réalisation de pontons d'accostage sur la presqu'île de Béthune-Annezin, pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint composé de la société VALETUDES (mandataire

solidaire), ayant son siège à Valenciennes (59300), 6 rue Tholoze, et de la société URBYCOM (co-traitant), ayant son siège à Hénin-Beaumont (62110), 85 espace Neptune, rue de la Calypso, pour une estimation de travaux de 750 000 € HT, selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions (EP/AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 7,215 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 54 112,50 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE) : pour un montant forfaitaire de 11 100 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 19/12/25

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 19 DEC. 2025

Et de la publication le : 19 DEC. 2025

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



THELLIER David